



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 février 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 153 de l'ordre du jour  
**Financement de la Force des Nations Unies**  
**chargée du maintien de la paix à Chypre**

## **Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	8
II. Ressources financières . . . . .	28
A. Vue d'ensemble . . . . .	28
B. Contributions non budgétisées . . . . .	29
C. Gains d'efficience . . . . .	29
D. Taux de vacance . . . . .	30
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	30
F. Formation . . . . .	31
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	32
III. Analyse des variations . . . . .	33
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	36



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/300 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	37
A. Assemblée générale .....	37
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	40
Annexes	
I. Définitions .....	41
II. Organigrammes .....	43
Carte .....	45

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 55 152 000 dollars, compte non tenu des contributions volontaires en nature d'une valeur de 592 200 dollars.

Le budget proposé fait apparaître une augmentation de 1 152 000 dollars (2,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2017/18 (54 000 000 dollars).

Il couvre le déploiement de 860 militaires, 69 membres de la police des Nations Unies, 39 membres du personnel recruté sur le plan international (dont un emploi de temporaire) et 119 membres du personnel recruté sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et civiles, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses 2016/17	Montant alloué 2017/18	Dépenses prévues 2018/19	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 861,1	23 956,4	22 107,6	(1 848,8)	(7,7)
Personnel civil	13 628,6	13 124,0	15 578,6	2 454,6	18,7
Dépenses opérationnelles	17 517,2	16 919,6	17 465,8	546,2	3,2
<b>Montant brut</b>	<b>54 006,9</b>	<b>54 000,0</b>	<b>55 152,0</b>	<b>1 152,0</b>	<b>2,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 263,7	2 197,9	2 552,9	355,0	16,2
<b>Montant net</b>	<b>51 743,2</b>	<b>51 802,1</b>	<b>52 599,1</b>	<b>797,0</b>	<b>1,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	543,5	651,2	592,2	(59,0)	(9,1)
<b>Total</b>	<b>54 550,4</b>	<b>54 651,2</b>	<b>55 744,2</b>	<b>1 093,0</b>	<b>2,0</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>						
Effectif approuvé 2017/18	–	–	5	–	–	<b>5</b>
Effectif proposé 2018/19	–	–	5	–	–	<b>5</b>
<b>Composantes</b>						
Affaires politiques et civiles						
Effectif approuvé 2017/18	–	–	11	16	–	<b>27</b>
Effectif proposé 2018/19	–	–	12	16	–	<b>28</b>
Composante militaire						
Effectif approuvé 2017/18	862	–	2	2	–	<b>866</b>
Effectif proposé 2018/19	834	–	2	2	–	<b>838</b>
Police des Nations Unies						
Effectif approuvé 2017/18	–	69	1	1	–	<b>71</b>
Effectif proposé 2018/19	–	69	1	1	–	<b>71</b>
Appui						
Effectif approuvé 2017/18	26	–	18	100	–	<b>144</b>
Effectif proposé 2018/19	26	–	18	100	1	<b>145</b>
<b>Total</b>						
<b>Effectif approuvé 2017/18</b>	<b>888</b>	<b>69</b>	<b>37</b>	<b>119</b>	<b>–</b>	<b>1 113</b>
<b>Effectif proposé 2018/19<sup>d</sup></b>	<b>860</b>	<b>69</b>	<b>38</b>	<b>119</b>	<b>1</b>	<b>1 087</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(28)</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>(26)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Le Conseil de sécurité ayant accepté, dans sa résolution [2398 \(2018\)](#), la recommandation issue de l'examen stratégique de la Force selon laquelle l'effectif autorisé devrait être porté à 860 militaires.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2398 \(2018\)](#).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité à Chypre et d'assurer un retour à la normale.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante affaires politiques et civiles, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui), établis en fonction du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2017/18 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 se trouvent à Nicosie, tout comme le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 sont respectivement à Skouriotissa et Famagouste. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux contingents et aux membres de la police des Nations Unies déployés dans ses principaux états-majors de secteur, ainsi que dans 6 camps, 12 bases de patrouille et postes d'observation et 8 postes de la police des Nations Unies répartis sur l'île.

### B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Dans sa résolution [2369 \(2017\)](#) du 27 juillet 2017, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique de la Force qui viserait essentiellement à établir des conclusions et recommandations concernant la manière optimale de structurer la Force aux fins de l'exécution de son mandat actuel. Le rapport dans lequel le Secrétaire général expose ses conclusions et recommandations à l'issue de cet examen stratégique ([S/2017/1008](#)) a été remis au Conseil de sécurité le 28 novembre 2017. Le 30 janvier 2018, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2398 \(2018\)](#), a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'examen stratégique de la Force et endossé la mise en œuvre des recommandations dans la limite des ressources disponibles. En conséquence, l'effectif militaire et une partie de l'effectif civil ont été remaniés en fonction de ces recommandations, afin notamment de mettre l'accent sur la liaison et sur l'analyse. Une évaluation interne de l'efficacité et de l'efficience de ces recommandations pourra déboucher sur de nouveaux remaniements.

7. La Force continuera de s'employer à instaurer des conditions propices au règlement global du problème de Chypre et au retour à une situation normale. Pour ce faire, elle continuera de maintenir le calme dans la zone tampon de 180 kilomètres

de long, notamment en collaborant avec les deux parties pour maintenir le statu quo militaire et en gérant et surveillant les activités civiles, y compris en prenant des mesures contre l'utilisation non autorisée de la zone. Elle continuera également de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, de promouvoir le dialogue et la coopération grâce à des activités intercommunautaires et d'apporter une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin. Elle mettra davantage l'accent sur la liaison avec les forces en présence, en s'appuyant à la fois sur ses moyens civils et policiers. En outre, elle fournira des analyses détaillées et des études prévisionnelles à la Représentante spéciale du Secrétaire général et aux autres hauts fonctionnaires pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

8. Le déminage de la zone tampon, l'ouverture de sept points de passage au cours des dernières années et l'ouverture de deux nouveaux points de passage prévue d'ici à la mi-2018 sont à l'origine d'une intensification des activités civiles dans la zone, autorisées ou non par la Force, notamment pour les cultures, la chasse, le travail et même la construction. Cette situation augmente le risque de tensions non seulement entre civils, mais aussi entre civils et forces en présence, ce qui pourrait exacerber les tensions entre les forces adverses. La recrudescence des activités civiles dans la zone tampon devrait se poursuivre et la Force va devoir redoubler d'efforts pour réduire et gérer les éventuels risques de montée des tensions entre les deux communautés. Pour apaiser ces tensions, il importera notamment de comprendre le point de vue des locaux, d'assurer une liaison locale efficace et coordonnée sur les plans civil et militaire et de faire remonter les analyses combinant les observations de toutes les composantes des secteurs au quartier général. Ce dernier aura besoin de moyens civils supplémentaires capables de faire circuler rapidement l'information, d'analyser les renseignements et de fournir analyses et conseils transversaux à la direction de la Force.

9. Pendant l'exercice 2018/19, la Force affermira son appui à la société civile en mettant en contact et en rapprochant les groupes désireux de se coordonner et de coopérer pour mieux contribuer au processus de paix. Elle continuera aussi à favoriser la mise en œuvre des mesures de confiance voulues et convenues par les dirigeants des deux communautés ou autres, au besoin. Il s'agira notamment d'ouvrir de nouveaux points de passage et, avec l'aide du Service de la lutte antimines de l'ONU, de tenir prêts des moyens techniques de déminage. Il faudra notamment étudier les risques de trouver des munitions non explosées et programmer des activités visant à les atténuer.

10. Pendant l'exercice 2018/19, la Force continuera de faciliter les travaux de huit comités techniques, notamment le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le Comité technique chargé des points de passage et le Comité technique chargé du patrimoine culturel. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2398 \(2018\)](#), la Force continuera aussi d'établir des plans de transition dans la perspective d'un règlement, avec le Siège de l'ONU, et planifiera et mettra en œuvre tous les remaniements recommandés à l'issue de l'examen stratégique mené en 2017.

11. La Force continuera de seconder la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, principale conseillère et Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre, notamment dans les efforts qu'elle déploie pour soutenir les négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Le cas échéant, la Force apportera un soutien technique et logistique au Bureau du Conseiller spécial pour les réunions des comités techniques, groupes de travail et groupes d'experts intercommunautaires qui examinent des questions d'intérêt commun, ainsi qu'un appui en matière de médias et de communications. Pour ce faire,

elle chargera des membres des services organiques et des services d'appui ainsi que des policiers de soutenir la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et d'aider les comités techniques, selon que de besoin.

12. Dans le cadre de ses efforts visant à contrer les effets disproportionnés et particuliers des conflits armés sur les femmes, le Conseil de sécurité a souligné, dans sa résolution 1325 (2000), qu'il importait que ces dernières participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées. Dans la même résolution, le Conseil s'est déclaré prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix et a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes. Compte tenu des dispositions de cette résolution et des prescriptions en matière de prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes inscrites dans la stratégie prospective pour l'égalité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions pour la période 2014-2018, la Force et la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre continueront de mettre l'accent sur les questions connexes pendant l'exercice 2018/19, avec l'appui et les conseils du spécialiste de la problématique femmes-hommes, pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1325 (2000) et dans toutes les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, la plus récente étant la résolution 2242 (2015).

13. La Force continuera de se coordonner avec l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, qui est composée de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité des personnes disparues à Chypre, afin de créer la synergie la plus favorable aux efforts que mobilisent les parties prenantes pour parvenir à un règlement durable. Elle maintiendra son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général et au Comité des personnes disparues à Chypre pour répondre à leurs besoins croissants sur le plan politique et en matière d'information.

14. Pendant l'exercice 2018/19, la Force se propose de réorganiser ses structures d'appui comme le font les autres missions, dans un souci d'harmonisation, pour en faire des structures à l'écoute du client capables d'assurer la prestation de services de bout en bout. Cela permettra de regrouper de multiples unités de niveaux différents au sein d'une structure centralisée dont les fonctions et les rôles et responsabilités sont clairs. La restructuration proposée est adaptée à l'effectif de la Force : elle consiste simplement à élargir la Section de la prestation de service pour y incorporer la Section du génie et de la gestion des installations et à renommer le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui s'appellera désormais « Groupe des technologies ».

15. La composante appui continuera de fournir les services financiers, logistiques et administratifs et les services de sécurité nécessaires à la Force dans l'exécution de son mandat. Pendant l'exercice 2018/19, elle supervisera les importants travaux de construction devant permettre de réinstaller le personnel militaire logé à l'hôtel Ledra Palace dans la zone protégée par les Nations Unies, tel que le Secrétaire général l'a recommandé à l'issue de son examen stratégique. Comme cela était le cas pendant les exercices précédents, les hypothèses principales sur lesquelles reposeront les opérations et les plans de la Force à l'exercice 2018/19 sont formulées en fonction des ressources dont celle-ci a besoin pour exécuter pleinement et efficacement son mandat, tout en prenant des initiatives visant à accroître l'efficacité quand cela est possible.

16. En ce qui concerne l'engagement de la Force à réduire son empreinte écologique, le projet de budget comprend des montants devant permettre de continuer à investir dans l'énergie propre et renouvelable, d'installer des projecteurs de sécurité solaires dans quatre de ses camps, de mettre l'installation électrique d'un de ses camps en conformité avec les dernières normes applicables et de remplacer ses groupes électrogènes de secours, qui ont largement dépassé leur durée d'utilisation moyenne et ne sont plus conformes aux très strictes normes d'émissions en vigueur dans la zone de la mission.

17. En outre, la Force prévoit de louer deux berlines électriques et deux berlines hybrides pour remplacer quatre de ses véhicules à combustibles fossiles. Dans le même ordre d'idées, elle poursuivra l'examen de son parc de véhicules légers de transport de passagers dans l'optique d'en remplacer certains par des modèles plus économes en carburant. En outre, la Force s'emploiera à réduire son parc en écoulant les véhicules anciens ou au kilométrage élevé afin de faire baisser les frais généraux. Dans le prolongement de son plan quinquennal visant à remplacer les véhicules de location par des véhicules appartenant à l'ONU, la Force a pris des dispositions pour acquérir 19 véhicules légers de transport de passagers.

18. Pour ce qui est des gains d'efficacité, des pratiques exemplaires et de la révision des priorités budgétaires, la Force continuera, comme aux exercices précédents, à prolonger dans la mesure du possible la durée de vie du matériel au-delà de sa durée d'utilisation normale dans différents domaines, notamment les installations et infrastructures, les communications et l'informatique, entre autres. En outre, lorsqu'il sera nécessaire de faire d'importants travaux de remise en état ou d'amélioration, la Force aura autant que faire se peut recours à des sources d'énergie renouvelables.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

19. La Force continuera de jouer son rôle de zone de sécurité désignée pour toutes les missions des Nations Unies dans la région et demeurera le lieu d'affectation administratif pour les entités des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et au Yémen. En raison de l'instabilité grandissante dans la région et du risque persistant d'une montée des tensions autour de Chypre, il demeurera essentiel de maintenir la coopération entre les missions de la région. À ce titre, la Force continuera d'entretenir des liens de coopération étroits avec les autres missions déployées dans la région, à savoir la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. La Force continuera de participer à la conférence régionale des commandants des forces.

### **D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

20. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

#### **Direction exécutive et administration**

21. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2017/18	1	–	–	3	1	5	–	–	5
Postes proposés 2018/19	1	–	–	3	1	5	–	–	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

### Composante 1 : affaires politiques et civiles

22. Conformément à son mandat, la Force continuera de faciliter le règlement de divers litiges entre les deux communautés, en particulier pour prévenir toute tension susceptible de compromettre un éventuel processus politique. Elle continuera de promouvoir un dialogue et une coopération accrues et, à cet effet, elle appuiera l'organisation d'activités intercommunautaires sur l'ensemble de l'île et encouragera les échanges entre les communautés, en jouant un rôle de fédératrice et d'intermédiaire. En particulier, et comme il a été recommandé à l'issue de l'examen stratégique, les trois composantes de la Force renforceront et amélioreront leurs fonctions de liaison, notamment en déployant dans les secteurs du personnel civil recruté sur le plan international. La Force continuera d'appuyer les mesures de confiance déjà en place et en encouragera d'autres, y compris l'ouverture d'au moins deux points de passage supplémentaires dans la zone tampon en 2018. Elle poursuivra son action visant à faciliter un retour à la normale, notamment en gérant les activités civiles autorisées et non autorisées dans la zone tampon. Elle continuera également de fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin.

23. Dans la droite ligne de la mission de bons offices du Secrétaire général et de son approche intégrée à l'égard de la Force, cette dernière continuera d'appuyer la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser le dialogue et, le cas échéant, la poursuite des négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs représentants. Le Bureau de la Représentante spéciale continuera de coordonner l'établissement de plans de transition dans la perspective d'un règlement, conformément à la résolution [2398 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, et planifiera dans les détails l'application de toute décision prise par le Conseil sur la base des recommandations issues de l'examen stratégique de la Force. La Cellule d'analyse conjointe de la mission, qu'il est proposé de créer et de placer sous la direction d'un analyste principal de l'information (affaires politiques) à la classe P-5, fera des analyses et des évaluations prévisionnelles, en consultant divers interlocuteurs externes et en collaborant étroitement avec d'autres composantes, ainsi qu'avec la mission de bons offices du Secrétaire général et les organismes des Nations Unies à Chypre.

24. La Force continuera d'assister la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, y compris sur des sujets ayant trait à la politique et au maintien de la paix et s'agissant de faciliter les travaux des comités techniques et d'appliquer les mesures que ces derniers adoptent pour améliorer les relations quotidiennes entre les deux

communautés. Elle redoublera d'efforts pour garantir l'égalité des sexes et atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que dans les résolutions ultérieures sur la question. Elle fournira également un appui en matière politique et sur les plans de la communication stratégique, de la logistique et de l'administration à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour faire en sorte que les hauts responsables soient bien informés et puissent intervenir lorsque la situation sur le terrain l'exige, le Bureau de l'information de la Force continuera d'informer en temps voulu le personnel et les dirigeants des faits nouveaux survenus dans les deux communautés. Les médias sociaux continuant d'être une source d'informations de plus en plus importante, la Force veillera à ce que le suivi et l'analyse des tendances observées sur ces plateformes soient intégrés dans ses activités de suivi global des médias. Elle mettra également en œuvre une stratégie de communication visant à mieux faire connaître son mandat et à appuyer ses initiatives intercommunautaires. Le Bureau de la Représentante spéciale continuera de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, la Force cherchera à mettre en œuvre, chaque fois que possible et dans les limites de ses ressources, des initiatives pilotées depuis le Siège de l'Organisation, telles que le programme d'appréciation de la situation, dont l'objectif est de recenser les besoins des missions et du Siège aux fins de l'appréciation de la situation et de les satisfaire.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

### 1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque

1.1.1 Augmentation du nombre de projets conjoints, de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et économiques et de réunions avec la société civile, ainsi que d'autres activités connexes, organisés sous l'égide de la Force, qui contribuent à améliorer les relations intercommunautaires (2016/17 : 367 ; 2017/18 : 400 ; 2018/19 : 425)

1.1.2 Compréhension et prévention ou règlement de tout incident lié à des activités civiles pouvant susciter des tensions entre les deux parties, avec le concours de la Force ou grâce à son intervention directe

1.1.3 Sensibilisation accrue du public au sujet de la Force et du rôle qu'elle joue dans la création de conditions propices à la recherche d'une solution politique

1.1.4 Renforcement du dialogue avec les organisations de femmes de la société civile afin d'intégrer une démarche antisexiste dans les activités intercommunautaires, de tenir systématiquement compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de sensibilisation et d'améliorer l'image qu'a le public, dans les deux communautés, du rôle que les femmes jouent dans la recherche d'un règlement politique durable

---

*Produits*

- Soutien aux mesures de confiance, appui accru aux travaux des comités techniques et à l'application de leurs décisions, et facilitation des négociations dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre

- Échanges hebdomadaires avec les autorités compétentes, les partis politiques et les représentants de la société civile, notamment ceux qui défendent l'égalité des sexes, et des communautés chypriotes, ainsi qu'avec les organismes et programmes des Nations Unies, les donateurs et la communauté diplomatique, afin d'élargir et de renforcer les rapports intercommunautaires et les activités conjointes pour prévenir ou régler les litiges, y compris ceux revêtant un aspect juridique, susceptibles d'engendrer des tensions, pour renforcer la confiance entre les communautés et pour améliorer leurs interactions
- Analyse, à l'intention des sections concernées et de la Cellule d'analyse conjointe de la mission, des informations collectées lors des échanges hebdomadaires et de la façon dont les perceptions locales évoluent
- Application, dans le cadre de l'action menée pour améliorer les relations entre les communautés, pour promouvoir la participation de la société civile et des organisations qui encouragent l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la recherche d'un règlement global de la situation et pour appuyer la mission de bons offices, d'une stratégie d'information et de communication comprenant notamment la production de 360 rapports de suivi des médias et de 120 revues et points de presse, la traduction de 4 600 rapports de suivi, la publication de 50 rapports de suivi bilingues de fin de semaine et la rédaction de 1 000 notes d'information, ainsi que l'organisation de rencontres régulières avec la presse qui sont l'occasion pour le Conseiller spécial ou la Représentante spéciale de faire des déclarations
- Mise en œuvre d'une stratégie d'analyse des médias sociaux dans le cadre de laquelle les actualités, les vues des principales personnes d'influence, l'activité politique et le débat public sur le problème de Chypre sont examinés et font l'objet de 52 rapports par an
- Préparation, production et publication de produits destinés aux médias sociaux, comprenant notamment 300 publications sur Facebook, 500 sur Twitter, 250 sur Flickr et 24 sur YouTube, 200 mises à jour de sites Web et 4 campagnes globales menées dans les médias sociaux
- Soutien à l'organisation de 12 manifestations de sensibilisation des communautés et des médias dans l'ensemble de l'île
- Soutien aux activités de communication concernant le déminage, l'exploitation et les atteintes sexuelles et l'égalité des sexes, comprenant notamment l'élaboration de 4 vidéos et 10 articles et communiqués de presse, l'organisation de 3 réunions-débats, la traduction de 20 documents et la préparation de rencontres avec les médias, selon que de besoin
- Renforcement de la capacité de la Force de contribuer au travail des médias des deux communautés et de la presse internationale grâce à 300 présentations de fond, 50 entretiens et 50 visites accordées aux médias, et à la publication de 30 déclarations à la presse
- Organisation régulière d'activités visant à faciliter les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes et d'autres entités qui défendent ce principe, en collaboration avec la mission de bons offices du Secrétaire général

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Accomplissement de progrès vers la normalisation des conditions de vie des habitants de la zone tampon administrée par les Nations Unies, des Chypriotes grecs et des maronites de la partie nord et des Chypriotes turcs de la partie sud

1.2.1 Poursuite des projets civils autorisés dans la zone tampon, notamment des projets agricoles, des projets de construction d'immeubles commerciaux et résidentiels, et des projets de réparation et d'entretien des infrastructures (2016/17 : 36 ; 2017/18 : 85 ; 2018/19 : 70)

1.2.2 Maintien du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2016/17 : 2 188 ; 2017/18 : 2 500 ; 2018/19 : 2 500)

1.2.3 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre partie

1.2.4 Amélioration des outils permettant de localiser les activités civiles dans la zone tampon, d'en contrôler la conformité et de répertorier les cas de non-conformité

1.2.5 Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à renforcer la présence de la Force sur le terrain et à mieux coordonner les activités de liaison dans les secteurs

*Produits*

- Coordination hebdomadaire des activités relevant des affaires civiles entre les composantes au niveau du commandement des différents secteurs (Affaires civiles, Police des Nations Unies et composante militaire)
- Vérification et analyse mensuelles des informations (données et cartes) pour soutenir la gestion des activités civiles dans la zone tampon
- Collecte hebdomadaire d'informations sur les avis de la population locale, notamment des représentants communautaires, des femmes et des jeunes, l'objectif étant de promouvoir un dialogue et des interactions intercommunautaires plus ciblés
- Conduite de visites hebdomadaires auprès de Chypriotes grecs et de maronites de la partie nord et d'échanges avec eux
- Organisation de six réunions avec les autorités compétentes pour régler les questions liées, entre autres, au logement, à l'aide sociale, à l'éducation, à la justice et à l'emploi qui touchent les Chypriotes turcs de la partie sud
- Organisation de réunions quotidiennes avec les autorités locales et la population civile destinées à promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Examen quotidien des demandes présentées par des civils désirant accéder à la zone tampon ou y exercer une activité
- Contacts quotidiens avec les autorités aux fins du règlement des problèmes rencontrés par les deux communautés, notamment dans les domaines éducatif, culturel, religieux, environnemental et juridique
- Visites mensuelles des lieux de détention et observation de procédures judiciaires, des deux côtés de l'île, afin de contrôler le bien-être et les conditions de détention (notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus issues de minorités et fourniture d'une escorte lors des visites familiales, selon que de besoin
- Facilitation, grâce aux contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile de part et d'autre, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon et fourniture d'escortes, selon que de besoin
- Fourniture de conseils juridiques sur des questions relatives à l'exécution du mandat de la Force et aux activités civiles dans la zone tampon

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration de la compréhension des facteurs influant sur l'exécution du mandat de la Force au moyen de la création d'une Cellule d'analyse conjointe de la mission

1.3.1 Publication, par la Cellule d'analyse conjointe de la mission et à l'intention des dirigeants de la Force, de rapports analytiques sur les affaires politiques, civiles et sécuritaires ainsi que sur d'autres faits nouveaux susceptibles d'influer sur le contexte politique et opérationnel dans lequel intervient la Force (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 6)

## Produits

- Élaboration et mise en œuvre à l'échelle de la Force d'un plan de collecte d'informations et diffusion, auprès de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, de plus de six produits analytiques et évaluations prévisionnelles en vue de l'aider à prendre des décisions fondées sur des données d'observation
- Liaison hebdomadaire avec un réseau de contacts issus du milieu politique, de la société civile et du secteur de la sécurité, l'objectif étant de recueillir des informations provenant de diverses sources afin de permettre à la Force d'établir des rapports analytiques sur les affaires politiques et civiles et les questions de sécurité à l'intention de ses dirigeants

## Facteurs externes

Les deux parties coopèrent pour créer des conditions propices à l'amélioration des relations

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (Affaires politiques et civiles)

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Bureau du Conseiller principal</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	2	–	1	4	–	–	4
Postes proposés 2018/19	–	1	3	–	1	5	–	–	5
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	1	1	5	13	–	18
Postes proposés 2018/19	–	–	3	1	1	5	13	–	18
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de l'information</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	3	–	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	2	2	11	16	–	27
Postes proposés 2018/19	–	1	7	2	2	12	16	–	28
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste*

Tableau 3

**Ressources humaines : Bureau du Conseiller principal**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-5	Analyste principal de l'information (affaires politiques) et chef de la cellule d'analyse conjointe de la mission	Création	
<b>Variation nette</b>	<b>+1</b>				

25. Le tableau d'effectifs approuvé du Bureau du Conseiller principal comprend 4 postes : 1 de conseiller principal (D-1), 1 de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 de juriste (P-4) et 1 d'assistant administratif (Service mobile). Le Bureau du Conseiller principal est chargé de superviser et de coordonner les travaux des bureaux des affaires politiques et juridiques de la Force. Le Conseiller principal supervise et coordonne également les travaux du Bureau de l'information et de la Section des affaires civiles, et est chargé de la coordination de toutes les composantes de la Force au nom du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que des questions courantes dont s'occupent les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Il dirige les activités de planification de la Force et s'acquiesse de tâches qui sont normalement confiées à un chef de cabinet dans d'autres missions de maintien de la paix.

26. La Force intervient dans une vaste zone géographique située dans une région instable. Elle ne dispose pas actuellement d'un groupe des affaires politiques, et ses capacités d'analyse sont limitées. D'après les conclusions formulées à l'issue de l'examen stratégique de la Force, les moyens actuels en matière de coordination, d'analyse et de circulation de l'information sont insuffisants et devront être améliorés si l'on veut renforcer, à tous les niveaux, la capacité de liaison et de dialogue des différentes composantes. À cet égard, il a été recommandé, à l'issue de l'examen stratégique, qu'une Cellule d'analyse conjointe de la mission soit créée. Il est donc proposé de créer un poste d'analyste principal de l'information (affaires politiques) à la classe P-5 pour diriger cette cellule. Le titulaire de ce poste aiderait l'équipe de direction de la Force à comprendre et à prévoir les problèmes d'ordre opérationnel et les défis à plus long terme, notamment les tensions entre les deux communautés chypriotes et entre la Grèce et la Turquie, ainsi que les nouveaux obstacles susceptibles d'entraver les opérations, et à y faire face. Il aiderait la Chef de la Force ainsi que le Conseil de direction à définir les besoins d'information prioritaires ; élaborerait et mettrait en œuvre un plan de collecte de l'information, en collaborant avec les chefs des composantes ainsi qu'avec des interlocuteurs extérieurs en vue de répondre à ces besoins ; réaliserait des analyses intégrées, y compris au moyen de rapports stratégiques réguliers et ponctuels. Il fournirait une assistance directe à la direction de la Force dans le domaine de la prise de décisions, de la planification stratégique et de la planification des opérations et des interventions d'urgence.

**Composante 2 : composante militaire**

27. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique, la Force éliminera certains doubles emplois et optimisera les patrouilles effectuées conjointement par le personnel militaire et le personnel de police. De plus, elle tirera parti des outils technologiques dans ses activités de suivi en améliorant son système de vidéosurveillance autour de la zone tampon et en se dotant de nouveaux moyens

de vision nocturne. Ces améliorations lui permettront de réduire les effectifs militaires déployés, qui s'établiront à 802.

28. La composante militaire de la Force continuera de mettre l'accent sur des activités en rapport direct avec le maintien de la stabilité dans la zone tampon, ce qui contribuera à créer des conditions propices à une amélioration des relations entre les communautés. Elle continuera d'adopter une démarche préventive dans la gestion et le contrôle de la zone tampon. Sa principale priorité restera de prévenir toute dégradation des conditions de sécurité, qui peut résulter exceptionnellement d'actes volontaires, mais qui découle plus souvent d'un accident ou d'un malentendu. Pour atteindre ses objectifs, la composante militaire continuera d'effectuer des patrouilles dans la zone tampon, maintiendra des postes d'observation et facilitera des réunions de liaison tant avec les forces en présence qu'avec les autorités civiles. Elle profitera des réunions tactiques et opérationnelles avec les forces en présence pour apaiser les tensions et régler les problèmes au niveau le plus bas, ce qui permettra à la Force d'instaurer le calme nécessaire à un dialogue politique, si les deux parties font preuve de volonté et d'engagement. Elle continuera d'effectuer des patrouilles aériennes, motorisées, cyclistes et pédestres, d'appuyer les mesures de confiance et de veiller à ce que les postes d'observation permanents soient dotés des effectifs voulus. Elle mènera à bien, comme convenu par les parties, des activités de déminage humanitaire visant à débarrasser Chypre des mines. Enfin, elle continuera d'apporter, selon qu'il convient, son soutien aux composantes police et affaires civiles de la Force et aux efforts de la mission de bons offices du Secrétaire général.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Maintien du nombre de violations du cessez-le-feu à un niveau minimum (2016/17 : 194 ; 2017/2018 : 250 ; 2018/2019 : 250)

---

*Produits*

- 83 064 jours-homme de patrouille mobile, dont 77 064 jours-homme de patrouille (3 hommes par patrouille x 494 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 3 640 jours-homme de patrouille conjointe avec la police des Nations Unies (2 hommes par patrouille x 35 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 104 jours-homme de patrouille conjointe avec le Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur (1 homme par patrouille x 2 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 2 256 jours-homme de patrouille aérienne (4 hommes par patrouille x 47 patrouilles par mois x 12 mois)
- 5 720 jours-homme de patrouille mobile effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 872 dans le secteur 1 (2 hommes par patrouille x 18 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 1 560 dans le secteur 2 (2 hommes par patrouille x 15 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 2 288 dans le secteur 4 (2 hommes par patrouille x 22 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- 10 220 jours-homme de service dans des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 3 285 dans le secteur 1, au camp San Martin (5 hommes x 365 jours) et au camp Roca (4 hommes x 365 jours) ; 2 190 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (6 hommes x 365 jours) ; 1 825 dans le secteur 4, au camp Général Stefanik (4 hommes x 365 jours) et au camp Szent István (1 homme x 365 jours) ; 2 920 dans la zone protégée par les Nations Unies (8 hommes x 365 jours)
- 12 045 jours-homme de service dans les postes d'observation permanents (11 postes x 1 homme par poste x 3 roulements x 365 jours)
- 365 jours-homme de service en poste d'observation de jour (1 poste x 1 homme x 365 jours)
- 23 725 jours-homme de service pour assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 920 dans le secteur 1, aux camps San Martin et Roca (2 hommes par camp x 2 camps x 2 roulements x 365 jours) ; 2 920 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (8 hommes x 365 jours) ; 4 380 dans le

secteur 4, aux camps Général Stefanik et Szent István (3 hommes par camp x 2 camps x 2 roulements x 365 jours) ; 13 505 dans la zone protégée par les Nations Unies (37 hommes x 365 jours)

- 1 188 heures de patrouille et d'appui aériens (99 heures de vol par mois x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 7 683 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence, à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, se répartissant comme suit : 2 208 au quartier général de la Force (14 contacts par semaine x 52 semaines x 3 officiers de liaison ; 1 contact par mois avec le Commandant de la Force x 12 mois ; 1 contact par mois avec le Chef d'état-major x 12 mois) et 5 475 au niveau des secteurs (15 contacts x 365 jours)
- 56 210 jours-homme de service dans une section de réserve d'intervention rapide, dont 17 520 jours-homme en position d'astreinte à 2 heures (16 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours) ; 9 855 jours-homme en position d'astreinte à 30 minutes (9 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours) ; 21 900 jours-homme à la Réserve mobile de la force en position d'astreinte à 2 heures (30 hommes par section x 2 sections x 365 jours) ; 2 190 jours-homme de réserve d'intervention rapide (2 hommes x 3 sections x 365 jours) ; 1 095 jours-homme dans une réserve d'intervention hélicoptérée en position d'astreinte à 30 minutes (3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours) ; 3 650 jours-homme de patrouille de police militaire (2 hommes de la police militaire de la Force par patrouille x 5 patrouilles par jour x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne
- 3 850 jours-homme d'appui, dont 1 250 auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des missions de bons offices et des autres participants aux activités de renforcement de la confiance, de réconciliation et d'aide humanitaire et aux réunions des dirigeants et représentants des deux parties ; 150 lors de manifestations officielles ; 500 aux activités de réapprovisionnement en fournitures humanitaires ; 1 950 sous la forme d'une aide militaire lors de manifestations locales, notamment de pèlerinages, de commémorations, de manifestations et de rencontres entre communautés
- Entretien et surveillance de 13 292 mètres de clôture entourant les 4 champs de mines restants ; planification de la lutte antimines et études non techniques ; directives techniques sur les engins explosifs et gestion sans risques des munitions ; consignes sur les engins explosifs, en vue de permettre au Comité des personnes disparues à Chypre de mener ses activités en toute sécurité ; sensibilisation au danger des mines et des restes explosifs de guerre afin d'appuyer les mesures de protection de la Force et les mesures de confiance, et de faciliter le retour à la normale

#### *Facteurs externes*

Les forces en présence coopèrent.

Tableau 4  
**Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)**

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2017/18	<b>862</b>
Effectif proposé 2018/19	<b>834</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(28)</b>

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau du Commandant de la Force</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	–	–	1	2	2	–	4	
Postes proposés 2018/19	–	1	–	–	1	2	2	–	4	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total (I et II)</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	–	–	1	2	2	–	866	
Effectif proposé 2018/19	–	1	–	–	1	2	2	–	838	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	(28)	

<sup>a</sup> Agents des services généraux.

### Composante 3 : Police des Nations Unies

29. La Police des Nations Unies continuera de contribuer au maintien de l'ordre dans la zone tampon en s'employant avant tout à renforcer la confiance entre les deux communautés et les services de police et à assurer l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles. Elle devra pour ce faire fournir un appui accru aux autres composantes, en intensifiant ses activités de patrouille et en continuant de mettre à profit ses relations avec les autorités et services de police et les organisations non gouvernementales des deux parties pour définir de meilleures stratégies de lutte contre la criminalité et pour faciliter au besoin les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. À cette fin, elle continuera de rechercher des moyens de promouvoir la coopération entre les autorités policières des deux parties dans les affaires pénales touchant les deux communautés. Ces efforts lui permettront également de renforcer son appui aux composantes militaire et civile de la Force. Par ailleurs, elle continuera de prêter son concours à la mission de bons offices du Secrétaire général concernant l'application des mesures de confiance ; plus précisément, elle facilitera les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et apportera une assistance technique aux activités de la salle de communication mixte, qu'elle supervisera. Elle continuera aussi de contribuer au bon fonctionnement de sept points de passage.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon des Nations Unies

3.1.1 Diminution du nombre d'incidents ou de violations graves grâce au renforcement des mesures de prévention et à la coopération accrue avec les services de police et les autres entités des deux parties chargées du maintien de l'ordre (2016/17 : 173 ; 2017/18 : 155 ; 2018/19 : 150)

#### Produits

- 5 840 jours-homme de patrouille de la police des Nations Unies (2 policiers par équipe x 8 équipes x 365 jours)
- 2 555 jours-homme de surveillance des points de passage assurée par la police des Nations Unies (1 policier x 7 points de passage x 365 jours)

- 520 jours-homme d'aide humanitaire fournie par la police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans la partie nord et aux Chypriotes turcs dans la partie sud (2 policiers x 5 jours par semaine x 52 semaines)
- 3 952 jours-homme d'activités liées à la réglementation de l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles menées par la police des Nations Unies (7 policiers x 5 jours par semaine x 52 semaines = 1 820, et 41 policiers x 1 jour par semaine x 52 semaines = 2 132)
- 312 jours-homme d'activités de liaison avec les autorités de police et les autres entités chargées du maintien de l'ordre des deux parties menées par la police des Nations Unies (2 policiers x 3 jours de réunion par semaine x 52 semaines)
- 728 jours-homme consacrés à l'organisation, par la police des Nations Unies, d'escortes au point de passage de Limnitis/Yesilirmak (2 policiers par jour x 7 jours par semaine x 52 semaines)
- 48 jours-homme d'assistance technique de la police des Nations Unies au Comité technique de la criminalité et des questions pénales (1 policier x 1 jour de réunion par semaine x 48 semaines)
- 260 jours-homme d'activités de liaison et de surveillance de la salle de communication mixte menées par la Police des Nations Unies (1 policier x 5 jours par semaine x 52 semaines)

*Facteurs externes*

Les autorités de police des deux parties coopèrent.

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>
<i>I. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2017/18									69
Effectif proposé 2018/19									69
<b>Variation nette</b>									–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Bureau du conseiller principal pour les questions de police</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I et II)</b>									
Effectif approuvé 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	–	71
Effectif proposé 2018/19	–	–	1	–	–	1	1	–	71
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Agents des services généraux.

### Composante 4 : appui

30. La composante Appui continuera de fournir des services financiers, logistiques et administratifs et des services de sécurité efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à 860 membres des contingents, 69 policiers des Nations Unies et 158 membres du personnel civil. Il couvrira tous les domaines, notamment les finances et le budget, les programmes de lutte contre le VIH/sida, l'administration des ressources humaines, les soins de santé, les technologies géospatiales, l'informatique et les télécommunications, les transports aériens et terrestres et l'approvisionnement. Pendant l'exercice 2018/19, en application des recommandations issues de l'examen stratégique, la composante Appui sera chargée de superviser les grands travaux de construction réalisés en vue de reloger le personnel militaire résidant actuellement à l'hôtel Ledra Palace. Afin de faciliter les comparaisons et de veiller au respect du principe de responsabilité eu égard à l'exécution de ces services, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

---

4.1 Services d'appui à la Force rapides, efficaces, efficaces et responsables

4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2016/17 : 98 % ; 2017/18 :  $\geq 90$  % ; 2018/19 :  $\geq 90$  %)

4.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 8,7 % ; 2017/18 :  $\leq 5$  %) 2018/19 :  $\leq 5$  %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 5,6 % ; 2017/18 : 6 % ; 2018/19 : 7 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 47 % ; 2017/18 :  $\geq 50$  %) 2018/19 :  $\geq 50$  %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 60 ; 2017/18 :  $\leq 48$  ; 2018/19 :  $\leq 45$ )

4.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

4.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 :  $\geq 85$  % ; 2018/19 :  $\geq 85$  %)

4.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 70 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.9 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2016/17 : 1 896 ; 2017/18 :  $\geq$  1 800 ; 2018/19 :  $\geq$  1 800)

4.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 95,7 % ; 2017/18 :  $\geq$  95 %) 2018/19 :  $\geq$  95 %)

4.1.12 Nombre mensuel d'accidents de la route (2016/17 : 3,4 ; 2017/18 : 3 ; 2018/19 : 3)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions
- Remplacement de 30 ordinateurs de bureau vieillissants par des clients légers pour infrastructure de bureau virtuel (augmentation de 25 % par rapport au déploiement actuel) permettant une baisse de la consommation d'électricité, une réduction des besoins en appui et en maintenance et un déploiement plus rapide

### **Services d'audit et de contrôle des risques et de la conformité**

- Application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de toute autre recommandation non encore appliquée formulée par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptée par la direction

### **Service des transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères au total
- Exécution des 1 188 heures de vol prévues par des prestataires militaires aux fins des patrouilles et des missions d'observation, de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 3 appareils, ainsi que 17 aérodromes et sites de poser

### **Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 55,7 millions de dollars, comprenant des contributions volontaires en nature chiffrées à 0,6 million de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

### Services au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 158 civils (39 agents recrutés sur le plan international, dont 1 temporaire, et 119 recrutés sur le plan national), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement et la sélection du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de mission (bénéficiaires : 225 membres du personnel civil, soit 52 agents recrutés sur le plan international et 173 sur le plan national) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 23 membres du personnel civil, soit 12 agents recrutés sur le plan international et 11 sur le plan national)
- Appui au traitement de 46 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 23 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

### Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 57 installations de la mission réparties entre 26 sites, y compris le traitement d'un nombre annuel moyen de 3 500 demandes de services
- Exécution de 7 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 75 kilomètres de route et de 17 sites de poser d'hélicoptères
- Exploitation et entretien de 52 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU, dont 6 stations de traitement et de purification de l'eau dans 4 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 26 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 26 sites, et de services de restauration dans 6 sites

### Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 974 148 litres de carburant (211 420 pour les opérations aériennes, 619 800 pour les transports terrestres et 142 928 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de l'île

### Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications

- Fourniture de 324 radios portatives, de 225 radios mobiles pour véhicules et de 46 stations de radio de la base et de services d'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données, de 8 centraux téléphoniques, de 34 liaisons hertziennes et 5 terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande, et gestion de 384 forfaits pour téléphones satellitaires et mobiles
- Fourniture de 255 ordinateurs et de 45 imprimantes pour un effectif moyen de 301 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 190 ordinateurs et 19 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Appui et entretien de 6 réseaux locaux ou longue distance dans 25 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 10 000 km<sup>2</sup>, mises à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes

**Services médicaux**

- Exploitation et entretien de centres médicaux appartenant à l'ONU (3 cliniques ou dispensaires de niveau I et 8 postes de premiers secours) et appui aux centres médicaux appartenant aux contingents (2 cliniques de niveau I) et à ceux appartenant à l'ONU (4 cliniques de niveau I) dans 6 sites
- Entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 7 centres médicaux (2 de niveau III et 5 de niveau IV) dans 4 sites dans la zone de la Force

**Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimé à 7,2 millions de dollars
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 21,2 millions de dollars, et communication de l'information y relative

**Services au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 929 militaires et policiers (62 officiers d'état-major, 798 membres des contingents et 69 policiers des Nations Unies)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 3 unités militaires réparties dans 4 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 802 membres des contingents (y compris les officiers d'état-major)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 869 militaires et policiers
- Appui au traitement de 10 demandes de voyages en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 3 demandes de voyage à des fins de formation

**Services de gestion des véhicules et de transport terrestre**

- Exploitation et entretien de 199 véhicules appartenant à l'ONU (143 véhicules légers de transport de passagers, 30 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 2 véhicules blindés, et 20 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), 23 véhicules appartenant aux contingents et 65 véhicules de location, et fourniture de services de sécurité routière et d'autres services de transport

**VIH/sida**

- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la FINUL, organisation de 2 campagnes de consultation et de dépistage confidentiels du VIH, dans le cadre d'une démarche volontaire, à l'intention de toutes les catégories de personnel de la Force
- Diffusion de messages en faveur des changements sociaux et comportementaux nécessaires à la prévention du VIH, au moyen notamment de la sensibilisation, de l'éducation par les pairs, de l'information et de supports de communication pour tout le personnel de la Force

**Sécurité**

- Établissement, actualisation et présentation de documents essentiels relatifs à la sécurité, notamment le plan de sécurité pour le pays, les évaluations des risques de sécurité, les comptes rendus d'incident, les mises à jour et bilans relatifs à la sécurité et les rapports portant sur les opérations d'évacuation et de réception
- Mise en œuvre de mesures anti-incendie adéquates afin de garantir une intervention efficace en cas d'incendie, d'atténuer les dégâts et de prévenir les risques, dans l'ensemble des installations de l'ONU

- Délivrance de plus de 1 300 cartes d'identité de l'ONU et de badges d'accès à la zone protégée par les Nations Unies aux différentes catégories de personnel qui doivent avoir accès à cette zone et au camp des Bérêts bleus
- Coordination de la protection rapprochée offerte aux hauts responsables de la Force et aux personnalités en visite
- Contrôle des conditions de sécurité au domicile du responsable désigné/chef de la Force et d'autres membres du personnel
- Initiation aux questions de sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel

*Facteurs externes*

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire, des cas de force majeure, des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice et le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces.

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie										Total
<i>I. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2017/18										26
Effectif proposé 2018/19										26
<b>Variation nette</b>										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>Section de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	1	2	3	–	5	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	1	2	3	–	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du Chef de l'appui à la mission</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	1	–	1	3	5	–	8	
Postes proposés 2018/19	–	1	1	–	1	3	5	–	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section de la gestion des ressources humaines</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	5	–	6	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	5	–	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des finances et du budget</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	9	–	10	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	9	–	10	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section des achats</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	7	–	8	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	7	–	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe des technologies<sup>b</sup></b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	1	7	8	12	–	20	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	1	7	8	12	–	20	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section du génie et de la gestion des installations</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	1	–	1	20	–	21	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette (voir tableau 7)</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	(20)	–	(21)	
<b>Section de la prestation de services</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	1	1	23	–	24	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	1	1	2	43	–	45	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	20	–	21	
Emplois de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire proposés <sup>c</sup> 2018/19	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	1	1	23	–	24	
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	1	2	3	43	–	46	
<b>Variation nette (voir tableau 8)</b>	–	–	–	1	1	2	20	–	22	
<b>Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	16	–	16	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	16	–	16	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel (personnel civil)</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	2	10	18	100	–	118	
Postes proposés 2018/19	–	1	5	2	11	19	100	–	119	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
<b>Total (I et II)</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	5	2	10	18	100	–	144	
Effectif proposé 2018/19	–	1	5	2	11	19	100	–	145	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	–	–	1	

<sup>a</sup> Agents des services généraux.

<sup>b</sup> Le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications sera rebaptisé « Groupe des technologies ».

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire*

### Groupe des technologies

31. Dans le cadre de la restructuration de la composante Appui décrite au paragraphe 14 du présent rapport, il est proposé de rebaptiser le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications « Groupe des technologies ». Ce nouveau groupe disposera du même effectif et sera toujours chargé de fournir des solutions en matière d'informatique et de télécommunications à la Force pour lui permettre d'exécuter son mandat avec efficacité et efficience.

Tableau 7

#### Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Chef de la Section du génie	Transfert	À la Section de la prestation de services
	-1	GN	Électricien	Transfert	
	-1	GN	Assistant (hygiène et sécurité)	Transfert	
	-1	GN	Assistant (dessin technique)	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-1	GN	Chef d'équipe	Transfert	
	-2	GN	Agent de maintenance	Transfert	
	-2	GN	Électricien	Transfert	
	-1	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Transfert	
	-4	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	
	-2	GN	Menuisier	Transfert	
	-1	GN	Plombier	Transfert	
	-1	GN	Maçon	Transfert	
	-1	GN	Peintre	Transfert	
	-1	GN	Agent de maintenance	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-21</b>				

Tableau 8

#### Ressources humaines : Section de la prestation de services

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	+1	SM	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Création	
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				
Postes	+1	P-3	Chef de la Section du génie	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations
	+1	GN	Électricien	Transfert	
	+1	GN	Assistant (hygiène et sécurité)	Transfert	
	+1	GN	Assistant (dessin technique)	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+1	GN	Chef d'équipe	Transfert	
	+2	GN	Agent de maintenance	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+2	GN	Électricien	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations
+1	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Transfert	
+4	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	
+2	GN	Menuisier	Transfert	
+1	GN	Plombier	Transfert	
+1	GN	Maçon	Transfert	
+1	GN	Peintre	Transfert	
+1	GN	Agent de maintenance	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>+21</b>			
<b>Variation nette</b>	<b>+22</b>			

32. Dans le cadre de la restructuration proposée au paragraphe 14, les fonctions de la Section du génie et de la gestion des installations seraient transférées à la Section de la prestation de services. Par conséquent, il est proposé que tous les postes que compte actuellement la première, présentés au tableau 7, soient transférés à la seconde.

#### **Section de la prestation de services**

33. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la prestation de services comprend 24 postes (1 emploi d'agent du Service mobile et 23 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section est chargée de la gestion des rations et des services de transports aériens et terrestres. Elle a également pour tâche d'améliorer l'efficacité, la réactivité et l'efficacité de la prestation de services de sorte que les usagers en soient plus satisfaits. La Section, qui absorberait celle du génie et de la gestion des installations, dont les 21 postes lui seraient transférés comme décrit au paragraphe 31 ci-dessus, serait en outre responsable des travaux de construction, d'entretien et de remise en état des installations, y compris les pistes de patrouille et les sites de poser, ainsi que de la gestion des équipements et des questions d'hygiène du milieu et de sécurité.

34. Actuellement, la Section de la prestation de services se compose d'un Commis chargé des opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui exerce des fonctions administratives et statistiques limitées dans le domaine des transports aériens et qui est notamment chargé d'établir des rapports et de compléter des formulaires. La structure de l'effectif de la Section n'est donc pas conforme à la structure standard prescrite dans le manuel des opérations aériennes de l'ONU. En raison d'un manque de personnel expérimenté pour assurer la gestion des opérations aériennes, certaines activités importantes ne sont pas réalisées comme il le faudrait, comme la gestion des risques et les contrôles de la qualité des opérations aériennes. Cette situation peut entraîner des risques opérationnels plus élevés, comme cela a été confirmé à l'issue de l'évaluation des opérations aériennes de la Force menée par le Département de l'appui aux missions en juin 2016. Cette évaluation a permis de montrer que les opérations aériennes de la Force présentaient d'importantes lacunes s'agissant du contrôle de la planification, de l'attribution des missions et de l'exécution des vols, ainsi que de l'établissement de rapports. Les problèmes soulevés étaient dus à des procédures obsolètes, à des capacités limitées et à un manque d'expertise concernant les opérations aériennes de l'ONU.

35. Afin d'appliquer les normes actualisées de l'ONU en matière d'aviation, d'assurer un contrôle de la gestion et de mettre en place des politiques et procédures permettant de rectifier les lacunes recensées et de fournir des capacités opérationnelles supplémentaires à la Force, il est proposé de créer un emploi de Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile). Le titulaire serait chargé de superviser les activités aériennes, y compris la gestion des moyens aériens, et d'aider à mettre en œuvre les plans et programmes d'opérations aériennes.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	20 655,1	21 699,4	19 524,3	(2 175,1)	(10,0)
Police des Nations Unies	2 206,0	2 257,0	2 583,3	326,3	14,5
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>22 861,1</b>	<b>23 956,4</b>	<b>22 107,6</b>	<b>(1 848,8)</b>	<b>(7,7)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	5 642,1	5 525,0	6 610,1	1 085,1	19,6
Personnel recruté sur le plan national	7 792,0	7 407,0	8 830,5	1 423,5	19,2
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	194,5	192,0	138,0	(54,0)	(28,1)
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>13 628,6</b>	<b>13 124,0</b>	<b>15 578,6</b>	<b>2 454,6</b>	<b>18,7</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	34,8	40,1	33,1	(7,0)	(17,5)
Voyages	275,9	259,8	259,8	–	–
Installations et infrastructures	7 430,6	7 750,4 <sup>a</sup>	8 731,1	980,7	12,7
Transports terrestres	2 471,9	2 653,9	2 359,2	(294,7)	(11,1)
Opérations aériennes	2 649,7	2 450,9	2 565,3	114,4	4,7
Opérations maritimes ou fluviales	40,2	–	–	–	–
Communications et informatique	1 822,3	1 724,1 <sup>b</sup>	1 827,3	103,2	6,0
Santé	330,5	443,4	367,9	(75,5)	(17,0)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 461,3	1 597,0 <sup>c</sup>	1 322,1	(274,9)	(17,2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>17 517,2</b>	<b>16 919,6</b>	<b>17 465,8</b>	<b>546,2</b>	<b>3,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>54 006,9</b>	<b>54 000,0</b>	<b>55 152,0</b>	<b>1 152,0</b>	<b>2,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 263,7	2 197,9	2 552,9	355,0	16,2
<b>Total net</b>	<b>51 743,2</b>	<b>51 802,1</b>	<b>52 599,1</b>	<b>797,0</b>	<b>1,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>d</sup>	543,5	651,2	592,2	(59,0)	(9,1)
<b>Total</b>	<b>54 550,4</b>	<b>54 651,2</b>	<b>55 744,2</b>	<b>1 093,0</b>	<b>2,0</b>

<sup>a</sup> Le montant initial approuvé pour la rubrique Installations et infrastructures était de 7 702 400 dollars. Un montant de 48 000 dollars a été inclus aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses de l'exercice 2018/19.

<sup>b</sup> Représente les montants approuvés combinés pour la rubrique Communications et informatique aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19.

<sup>c</sup> Le montant initial alloué pour la rubrique Fournitures, services et matériel divers était de 1 645 000 dollars. Un montant de 48 000 dollars a été retiré aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses de l'exercice 2018/19.

<sup>d</sup> Les prévisions de dépenses pour 2018/19 tiennent compte des 592 200 dollars versés par le Gouvernement chypriote.

## B. Contributions non budgétisées

36. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2018/19 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	856,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>856,6</b>

<sup>a</sup> Valeur marchande des postes d'observation des Nations Unies et des locaux à usage de bureaux et logements mis gracieusement à la disposition de la Force par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police constituées, y compris le complexe du quartier général de la Force.

## C. Gains d'efficacité

37. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	99,0	L'installation de panneaux solaires au quartier général de la Force réduira les dépenses d'électricité. Cette mesure permettra à la Force de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en utilisant l'énergie solaire comme source d'énergie renouvelable de substitution, et de réaliser des économies à long terme.
Communications et informatique	40,0	Le nombre de liaisons hertziennes numériques passera de trois (exercice 2017/18) à deux, en raison de l'achèvement de la modernisation du réseau hertzien. Il en résulte un réseau stable et durable, nécessitant moins d'entretien, et une fiabilité accrue.
Opérations aériennes	42,0	Il est proposé de réduire de 22 heures le nombre d'heures de vol par rapport à celui approuvé à l'exercice 2017/18, conformément aux directives du Secrétaire général du 20 avril 2017 sur l'efficacité et la rentabilité des opérations aériennes. Cette mesure s'ajoute aux gains d'efficacité réalisés au cours de l'exercice 2017/18, pour lequel le nombre d'heures de vol a été réduit de 110 heures par rapport au nombre approuvé pour l'exercice 2016/17.
<b>Total</b>	<b>181,0</b>	

## D. Taux de vacance

38. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	–	–	6,7
Police des Nations Unies	1,4	3,0	3,0
Unités de police constituées	–	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	5,6	6,0	7,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	50,0	–	25,0
Agents des services généraux	2,6	4,0	2,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	50,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

39. Les taux de vacance de postes proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte du déploiement planifié de 802 militaires. Les taux de vacance proposés pour le personnel recruté sur les plans international ou national prennent en compte le taux de vacance moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, les tendances observées en matière d'occupation des postes dans le passé et les changements proposés concernant les effectifs.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

40. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 836 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		<b>Total</b>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	661,8	–	<b>661,8</b>
Soutien logistique autonome	174,7	–	<b>174,7</b>
<b>Total</b>	<b>836,5</b>	–	<b>836,5</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	–	–	–
Usage opérationnel intensif	–	–	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,7	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juin 2017
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,3-3,8		

## F. Formation

41. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	67,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	53,9
<b>Total</b>	<b>121,8</b>

42. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne <sup>a</sup>	49	40	52	150	125	173	1 668	1 848	1 679
Formation externe <sup>b</sup>	3	12	12	2	18	11	2	1	3
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>64</b>	<b>152</b>	<b>143</b>	<b>184</b>	<b>1 670</b>	<b>1 849</b>	<b>1 682</b>

<sup>a</sup> La formation interne pour la période 2016/17 et 2017/18 a été mise à jour pour intégrer une formation obligatoire sur la déontologie et la discipline.

<sup>b</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

43. Le programme de formation pour l'exercice 2018/19, au titre duquel des crédits d'un montant de 121 800 dollars ont été demandés, vise à renforcer les compétences techniques du personnel de la Force. Les séances de formation porteront sur les domaines suivants : déontologie et discipline, l'accent étant mis sur l'exploitation et les atteintes sexuelles ; administration ; budget ; finances ; prise en compte de la problématique femmes-hommes ; informatique ; direction ; développement

organisationnel ; gestion des ressources humaines ; ingénierie ; achats ; gestion des contrats ; gestion de la chaîne logistique ; gestion des biens.

## G. Services de détection des mines et de déminage

44. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	<b>299,4</b>

45. Au cours de l'exercice 2018/19, la Force poursuivra les activités de déminage, contribuant ainsi aux mesures de confiance, afin, à terme, à faire de Chypre une zone exempte de mines. Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 comprend un montant de 299 400 dollars qui servira à financer des services qui seront gérés et supervisés par le Service de la lutte antimines et sous-traités par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le montant prévu couvrira les frais liés à l'administration du personnel et aux voyages et les autres dépenses opérationnelles.

46. Les activités du programme seront mises en œuvre conformément aux priorités fixées par la Chef de la Force et seront axées sur les points ci-après : a) réalisation de constats préalables et planification de la lutte antimines afin de faciliter la poursuite du déminage dans les zones désignées par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs comme devant être déminées en vue de la conclusion d'un accord de règlement ; b) réalisation de repérages non techniques sur les sites prioritaires ; c) apport de compétences spécialisées et de conseils sur les questions relatives aux dangers liés aux explosifs et à la gestion des munitions ; d) fourniture au Comité des personnes disparues de conseils techniques quant aux engins explosifs sur les lieux de sépulture afin de permettre à ce dernier d'assurer la sécurité de son personnel et de ses opérations ; e) sensibilisation du personnel de la Force aux dangers liés à la présence de mines et de restes explosifs de guerre. Le programme contribuera à réduire les risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, qui constituent une menace pour les soldats de la paix et le personnel de la Force ; renforcera la protection de la Force ; facilitera l'appui apporté par la Force aux mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés et aux préparatifs menés en vue d'un accord de règlement, et permettra ainsi d'atteindre un objectif commun, celui d'une Chypre exempte de mines.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

47. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(2 175,1)	(10,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

48. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le déploiement prévu de 802 militaires, fondé sur les recommandations issues de l'examen stratégique de la Force (contre un effectif approuvé de 888 militaires inscrit au budget de l'exercice 2017/18), et par la baisse prévue du prix des billets d'avion pour la relève et le rapatriement des contingents, compte tenu de la tendance observée les années précédentes.

49. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), qui résulte : a) de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change retenu étant de 0,837 euro pour 1 dollar contre 0,956 euro pour 1 dollar à l'exercice 2017/18 ; b) de l'augmentation du nombre d'officiers d'état-major du quartier général ayant droit à cette indemnité, qui passe de 52 à 62. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de la composante militaire, fondée sur les recommandations issues de l'examen stratégique.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	326,3	14,5 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de change**

50. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, qui entraîne une hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), le taux de change retenu étant de 0,837 euro pour 1 dollar, contre 0,956 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	1 085,1	19,6%

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de change**

51. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable au fait qu'un coefficient d'ajustement plus élevé a été appliqué aux dépenses salariales prévues pour l'exercice 2018/19 (21,7 % contre 9,5 % à l'exercice 2017/18), du fait principalement de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; à la création proposée d'un poste d'analyste principal de l'information (affaires politiques) et chef de la Cellule d'analyse conjointe de la mission) à la classe P-5.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm$  5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 423,5	19,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de change**

52. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, qui se traduit par une hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), le taux de change appliqué étant de 0,837 euro pour 1 dollar contre 0,956 euro pour un dollar dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(54,0)	(28,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

53. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la décision de la direction de faire appel à des vacataires pour fournir une assistance temporaire en cas de congés de maladie de longue durée, de congés de maternité ou de charge de travail accrue, y compris une aide juridique pendant les audiences des tribunaux locaux et une assistance pour assurer la couverture médiatique le week-end. Par conséquent, pour l'exercice 2018/19, les ressources nécessaires au titre de l'assistance à court terme sont demandées au titre des fournitures, services et matériel divers. Cette baisse est en partie contrebalancée par la création proposée d'un poste d'officier des opérations aériennes (Service mobile), à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	980,7	12,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

54. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les activités de construction ponctuelles proposées, notamment l'achat de locaux préfabriqués en vue de la réinstallation, dans la zone protégée par les Nations Unies, des soldats résidant actuellement à l'hôtel Ledra Palace, jugé dangereux par l'équipe d'experts chargée de l'examen stratégique et présentant des risques d'incendie pour le personnel militaire ; b) le remplacement proposé de six groupes électrogènes ayant dépassé leur durée de vie par d'autres plus économes en carburant. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues pour les panneaux solaires lors la dernière phase de l'Initiative triennale 2020/50 pour le verdissement : pour une utilisation des énergies de substitution et énergies renouvelables dans les missions, qui a commencé en 2016/17, et par le fait qu'aucun crédit n'ait été demandé au titre du matériel de traitement des eaux usées, après l'acquisition de deux installations respectueuses de l'environnement à l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(294,7)	(11,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

55. La diminution des ressources demandées s'explique par la réduction du nombre de véhicules loués, conformément au plan quinquennal approuvé visant à remplacer les véhicules loués par des véhicules appartenant à l'ONU, qui en est à sa deuxième

année, et par la baisse prévue des coûts de réparation et d'entretien, compte tenu du fait que le parc de véhicules de la Force est relativement neuf et de la tendance observée au cours des deux exercices précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	114,4	4,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

56. L'augmentation des ressources demandées est imputable au coût garanti prévu de la mise en peinture des avions, sur la base des dispositions contractuelles de la lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	103,2	6,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

57. L'augmentation des ressources demandées est due : a) à l'achat proposé de matériel de communications pour les nouveaux locaux d'hébergement destinés au personnel militaire réinstallé depuis l'hôtel Ledra Palace, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique ; b) au remplacement proposé de deux serveurs de taille moyenne et de deux dispositifs de stockage sur support qui ont dépassé leur durée de vie pour satisfaire la demande accrue en matière de stockage de données sûr et fiable, compte tenu de la dépendance accrue à l'égard des applications numériques.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(75,5)	(17,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

58. La diminution des ressources demandées s'explique par la baisse prévue des besoins en médicaments. Cette mesure fait suite à la recommandation d'audit, selon laquelle il faut maintenir un niveau approprié d'articles médicaux consommables et liquider les stocks excédentaires. De plus, la direction de la Force a introduit dans son contrat une clause de gestion en flux tendu du ravitaillement sanitaire, en fonction des besoins actuels et immédiats.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(274,9)	(17,2%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

59. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la portée limitée des activités de détection des mines et de déminage prévues, dans l'attente d'une décision des deux parties sur l'élargissement du programme de déminage. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires : a) au titre des frais de transport et autres dépenses relatives aux achats proposés en vue de la réinstallation du personnel militaire depuis l'hôtel Ledra Palace ; b) à la suite de la décision prise par la direction de faire appel à des vacataires pour fournir une assistance temporaire en cas de congés de maladie de longue durée, de congés de maternité ou d'une charge de travail accrue, y compris pour fournir une aide juridique pendant les audiences des tribunaux locaux et assurer la couverture médiatique le week-end. Par conséquent, les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19 au titre de l'assistance à court terme sont demandées à la présente rubrique (voir par. 53).

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

60. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 55 152 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, dont un montant de 24 033 000 dollars financé au moyen des contributions volontaires des Gouvernements chypriote (17 533 000 dollars) et grec (6 500 000 dollars) ;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 2 593 250 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018 ;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 28 525 750 dollars, correspondant au solde du crédit dont l'ouverture est demandée aux alinéas a) et b) ci-dessus, pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2018 au 30 juin 2019, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 2 593 250 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/300 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions transversales

(Résolution 70/286)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).</p>	<p>La Force dispose d'un poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes dont le titulaire relève directement de la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de la Force.</p>
<p>Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).</p>	<p>La Force continue de promouvoir une représentation plus équilibrée des sexes dans ses efforts de recrutement et de rétention à tous les niveaux et dans tous les groupes, en particulier à des postes de direction, dans le plein respect du principe de la répartition géographique équitable.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations</p>	<p>Dans le cadre des efforts visant à réduire l'empreinte écologique des opérations de maintien de la paix et dans la droite ligne des initiatives du Secrétaire général en matière de gestion de l'environnement, la Force s'est fixé les objectifs suivants :</p> <p>a) Exécution de la troisième phase du projet d'installation de panneaux solaires au Camp de Roca (secteur 1), pour un coût estimatif de 330 000 dollars ;</p>

Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Prie le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles

- b) Installation de projecteurs de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire dans divers camps pour remplacer le système électrique ;
- c) Remplacement des anciens systèmes de production d'énergie par des groupes électrogènes hybrides alimentés au diesel ;
- d) Installation de deux stations de traitement des eaux usées acquises à l'exercice 2017/18 pour réduire la pollution.

À l'exercice 2018/19, la Force se propose d'entreprendre un projet de construction ponctuel pour accueillir le personnel militaire qui sera réinstallé depuis l'hôtel Ledra Palace dans la zone protégée par les Nations Unies, conformément à la recommandation formulée à la suite de l'examen stratégique de la Force.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la Force, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

---

afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

---

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/70/742)

#### *Demande ou recommandation*

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

#### *Mesures prises*

Au moment de l'établissement du rapport, la Force ne comptait aucun poste vacant depuis plus de deux ans.

La Force dispose de 26 berlines louées (22 légères, 2 moyennes et 2 lourdes), soit 14 % de son parc de 181 véhicules légers de transport de passagers, à l'exclusion des minibus. La Force a lancé une procédure d'appel d'offres afin de louer, dans un premier temps, deux véhicules électriques et deux véhicules hybrides dans le but de réduire les niveaux d'émissions de dioxyde de carbone des véhicules et, partant, son empreinte écologique globale.

### Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

(A/71/836/Add.3)

#### *Demande ou recommandation*

Le Comité consultatif déplore que la tâche confiée par l'Assemblée générale n'ait pas été accomplie et ne se satisfait pas des explications du Secrétariat. Il réaffirme que des examens des besoins en personnel civil devraient être effectués régulièrement et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à l'examen des besoins en personnel civil de la Force avant la présentation du budget pour 2018/19 (par. 16).

#### *Mesures prises*

Un examen des besoins de la Force en personnel civil a été effectué début 2018, une fois achevé l'examen stratégique de la Force, qui a eu lieu en novembre 2017. Les résultats, y compris les recommandations, n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

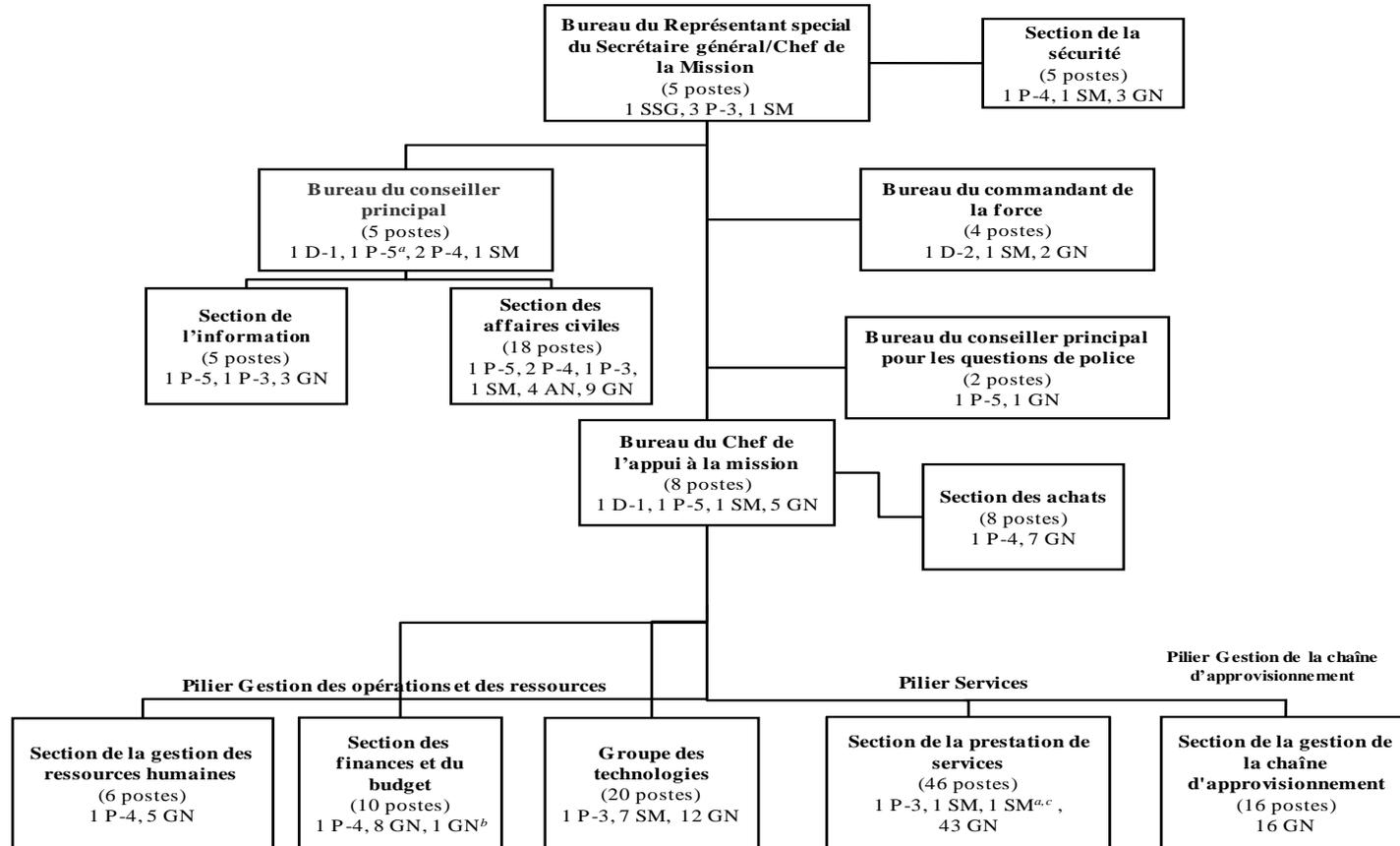
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

## Organigrammes

## A. Services organiques et administratifs



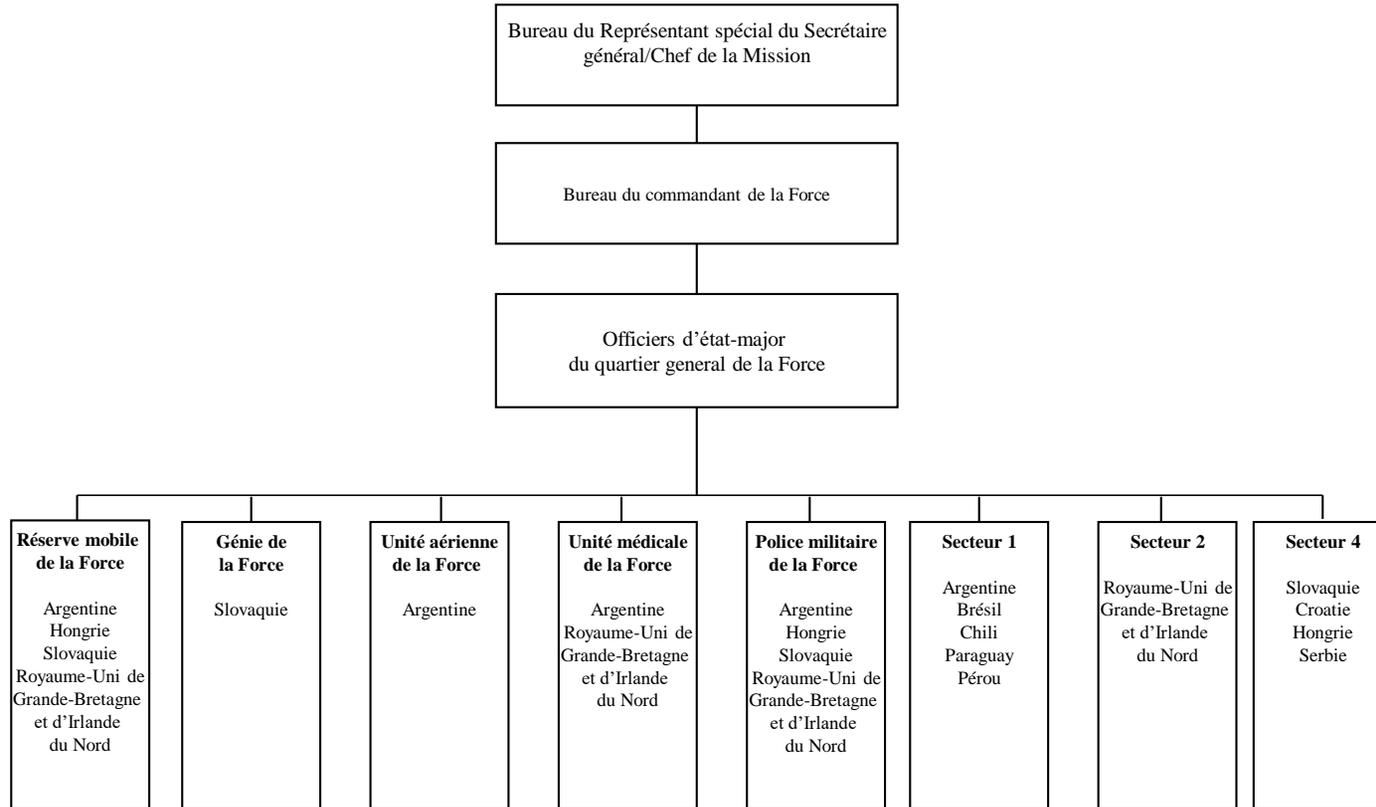
*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général ; SM = Agent du Service mobile ; AN = Administrateur recruté sur le plan national ; GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Nouveau poste ou emploi de temporaire.

<sup>b</sup> Basé au Koweït.

<sup>c</sup> Financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## B. Composante militaire



Carte

